



Académie de Poitiers

**Déclaration liminaire
FSU et CGT Educ'action
Comité Social d'Administration
Du 17 juin 2025**

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les membres de ce CSA,

C'est dans un contexte bien lourd en émotions et inquiétudes que nous nous retrouvons pour le dernier CSA de l'année. Nous n'évoquons que très rapidement le contexte international avec la guerre en Ukraine qui perdure, avec le Moyen-Orient que les feux incessants de la guerre embrasent, avec la population de Gaza aujourd'hui menacée de mort par famine.

Au plan national, nous venons de vivre de nouveau une séquence dramatique avec la mort de notre collègue Mélanie Grapinet, assassinée par un jeune élève, alors qu'elle exerçait ses missions, à la porte de son collège. Nous tenons ici à rendre un vibrant hommage à Mélanie Grapinet, à dire une fois encore notre soutien à sa famille, ses amis, ses collègues. Nous tenons à dénoncer l'instrumentalisation politique de ce drame, avant même que ne nous parviennent les conclusions de l'enquête.

Nous tenons surtout à dire notre colère devant le manque de moyens humains – en assistant·es d'éducation, CPE, personnels sociaux et de santé, psychologues, enseignant.es, RASED-, alors même que tous les indicateurs sont au rouge en ce qui concerne la santé mentale de nos jeunes.

Nous y reviendrons mais avant, nous tenons encore à dire notre soutien aux chefs d'établissement et leurs équipes, victimes d'intimidations et de violences de toutes sortes: il y a quelques mois c'était d'infâmes inscriptions qui avaient souillé les murs d'établissements de Charente-Maritime ; il y a quelques jours maintenant une assistante d'éducation était blessée par un tir de pétard au lycée Marguerite de Valois d'Angoulême ; ce lundi, nous apprenions que le logement de fonction d'une cheffe d'établissement d'un collège de Charente avait été vandalisé. Ces actes doivent être condamnés avec fermeté parce qu'au travers de ces personnes, c'est l'Ecole qui est attaquée aussi, ses valeurs, son projet émancipateur qu'elle peine à faire vivre pourtant.

L'austérité budgétaire que l'on nous annonce, y compris à l'encontre de l'Ecole, constituerait à cet égard une grave faute politique. Former, éduquer, instruire, redonner des repères à la jeunesse de notre pays, cela a un prix en effet.

Sans doute est-il moins couteux de renvoyer la jeunesse du côté de la sauvagerie, de la barbarie comme on l'entend trop souvent ! Mais sait-on le mal que l'on fait à manier cyniquement de tels mots ? En tant qu'éducatrices et éducateurs, nous faisons le pari de la confiance, de l'éducabilité de tout jeune mais pour cela, il nous faudra demain bien plus que les trois bouts de ficelle auxquels nous sommes condamné·es, bien plus que des dispositifs cache-misère que l'on brandit quand l'essentiel est ailleurs !

Parce que non, la solution n'est pas du côté des techniques de vidéo-protection ou autres gadgets ; la solution, exigeante et couteuse, est du côté d'une présence humaine dans nos écoles et établissements scolaires :

- présence d'AESH, formé·es et mieux rémunéré·es, pour une école plus inclusive, en plus de l'ouverture d'établissements spécialisés pour une vraie prise en charge des difficultés qui entravent certains jeunes.
- présence comme nous le disions de médecins scolaires, personnels de santé en général, personnels sociaux submergés aujourd'hui par l'ampleur de leurs missions et qui, dans la Vienne par exemple, voient encore leur volant de moyens amputé.

- présence de personnels de direction, de personnels techniques, d'enseignant·es dont il manquera encore à la rentrée 2025 si on en juge aux résultats de la phase d'admissibilité.

La réforme de la formation initiale ne règlera rien. Mise en œuvre dans la précipitation, elle soulève bien des interrogations et inquiétudes dans sa concrétisation. Ainsi, l'expertise disciplinaire d'un·e enseignant·e du second degré- expertise qui fonde en grande partie son autorité- ne tiendra, à la passation du concours, qu'à 2,5 ans de formation universitaire. Les conditions prévues pour le Master 2 sont trop lourdes avec obligation de l'obtention du diplôme cumulée à l'exercice en responsabilité à mi-temps devant élèves.

Quant à la formation continue, on sait ce qu'il en est chaque année davantage : une formation au service des réformes en cours et autres injonctions ministérielles, dans des conditions matérielles et budgétaires toujours plus difficiles. Dans le 1er degré, le choix effectué d'en finir avec les formations à l'offre, et du recentrage sur des formations quasi uniquement dites "en résidences", est tout simplement mortifère, M. le Recteur. Quelle désolation de voir mis en place ce choix, qui va encore plus enfermer les écoles dans leur isolement, leur entre-soi ; ce qui va à l'encontre des collectifs de travail. Encore une fois, la formation est à l'image de la vision éducative de ce gouvernement, en décalage total avec les besoins des personnels et des défis de l'école du 21ème siècle pour faire réussir toutes et tous nos élèves !

A supposer que l'on réussisse à former des enseignant.es, encore faudra-t-il les retenir ! Or la porte à peine entre-ouverte sur les carrières semble s'être refermée. Qu'en est-il au juste de ce projet de refonte de la classe normale, de l'augmentation des taux de promotions à la hors classe ?

Certes ces mesures présentées en CSA ministériel n'étaient pas de nature à enrayer le déclassement salarial, mais il y avait là un signe, signe que ce n'est pas avec la logique du pacte ou du mérite que l'on endiguerait la perte de rémunération et la perte d'attractivité qui y est liée.

Quant à la classe exceptionnelle, compte-tenu des faibles taux de promotion et de l'absence de barème, elle suscite une grande amertume chez des personnels qui en sont privés et ne peuvent même plus compter sur la GIPA comme maigre compensation. Si le ministère ne devait pas renoncer à l'instauration d'un RDV de carrière au seuil de la classe exceptionnelle, comme il l'a pensé, ce serait alors une ultime vexation pour la profession, condamnée à travailler plus longtemps pour ne même pas espérer une revalorisation des pensions.

Dans des professions féminisées comme les nôtres, on ne peut même pas vraiment compter sur l'ambition d'égalité professionnelle. Parce que derrière les principes affichés, il est une réalité bien cruelle qui a rattrapé tout agent public depuis le 1^{er} Mars : la rémunération à 90 % seulement au deuxième jour de congé de maladie, y compris dans le cas d'un congé lié à la grossesse (hors congé pour grossesse pathologique ou congé maternité), mesure discriminatoire s'il en est.

Au sujet de ce plan égalité professionnelle, nous regrettons de ne pas avoir disposé de plus de temps pour y travailler. La FSU et la CGT Educ'action rappellent d'ailleurs que l'amélioration de la situation des femmes, notamment sur le plan de la santé, passe aussi par l'amélioration des conditions de travail de tous et à tous les niveaux (salaires, emplois, retraites, organisation du travail, etc.).

L'examen des besoins humains que nous avons entamé ne serait pas complet si nous ne revenions pas à la situation des vies scolaires et des assistant·es d'éducation dont il est largement question dans les questions à l'ordre du jour de ce CSA.

Il n'est pas besoin de rappeler le rôle essentiel que ces personnels jouent au sein de nos établissements, la relation spécifique et privilégiée qu'ils et elles peuvent avoir avec les élèves. Or, là où les annonces de décembre prévoient une délégation de 15 ETP pour notre académie, quelle n'a pas été notre surprise en découvrant dans les documents qu'en réalité, à la logique du redéploiement s'ajoutait une logique de préemption de postes de l'ordre de 7 ETP. L'on aura beau jeu de dire que nous sur-consommons depuis des années et que les besoins en remplacement ont explosé.

Rappelons-nous la situation d'insécurité à laquelle certains établissements ont été condamnés en début d'année faute de remplacement à la hauteur des besoins. Observons ces besoins à la lueur des incidents qui se produisent ici ou là ! La mesure de retrait est inacceptable. La mesure de redéploiement pourrait s'entendre comme une exigence de justice mais quand le redéploiement frappe plusieurs années de suite au même endroit, on finit par déséquilibrer dangereusement les organisations de travail.

Quant à la grille de rémunération que vous prévoyez, elle condamne à une précarité financière durable et indigne ces personnels. Pourquoi avoir balayé d'un revers de main les propositions faites en GT par nos organisations syndicales ? Il n'y a pas à ce jour de grille nationale de rémunération pour les enseignant·es contractuel·les ; ce qui ne manque pas de poser des problèmes dont nous avons déjà parlé. Qu'à cela ne tienne ! On réitère la même erreur avec la rémunération des assistant·es d'éducation. Tout ceci ne sera pas de nature à faire retomber la colère qui monte, depuis des mois, dans les vies scolaires.

S'ouvre d'ailleurs une semaine de mobilisation, à l'initiative de nos organisations syndicales, avec pour revendications le respect des missions des personnels de vie scolaire (AED et CPE), la création de postes et le recrutement d'assistant·es d'éducation pour répondre aux besoins de nos EPLE, la création d'une grille nationale de progression salariale à l'ancienneté, dès la première année de CDD, la fin du recrutement par les chef·fes d'établissement - pour un recrutement académique, l'accès à une formation initiale et continue, sur temps de service, la création de brigades de remplacement pour assurer les remplacements des collègue·s absent·es, un droit à la mobilité, interacadémique et intra-académique.

Personnels trop longtemps ignorés, personnels trop souvent méprisés : cela n'a que trop duré, y compris dans notre académie où le courrier diffusé en mai, pour rendre compte des problèmes de rémunération des AED en CDD de la Vienne, est inacceptable dans sa formulation; tout comme la multiplication des refus de renouvellement ou de cedeisation sous des prétextes fallacieux, ou la baisse des quotités horaires qui affectent de nombreux AED en ce mois de juin.

Nous arrivons au terme d'une année, Monsieur le Recteur, où les personnels ont encore beaucoup donné pour trop peu recevoir. Les convocations cumulées aux examens accentueront encore l'état de fatigue en ce mois de juin. En lycée professionnel, les équipes ont été confrontées à un absentéisme et un véritable décrochage scolaire suscités par le parcours en Y, véritable aberration pédagogique. A la colère se mêlent souvent le désenchantement, l'amertume. Si demain le rabout budgétaire devait encore passer, il y a fort à parier que les personnels ne soient plus en mesure de remplir, comme il convient, les missions de service public qui leur incombent. C'est là l'alerte que nous souhaitons lancer.